

ELECTION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE

Scrutin du 12 décembre 2017

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné (e) NOM **CHESNEAUX** Prénom **Jean-Marie**

Corps / Fonction : **Professeur des universités**
.....

Adresse Administrative :

Université Pierre et Marie Curie, 4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05
.....

..... 
Déclare être candidat (e) pour être doyen ou doyenne de la faculté des sciences et ingénierie.

Attention : Le candidat joindra à cet acte de candidature une photocopie de sa pièce d'identité ainsi qu'une déclaration d'intention.

A **Paris** le **28 novembre 2017**

Signature :



Lettre intention

Objet : Candidature au poste de doyen de la Faculté des Sciences

Un défi majeur de la création de Sorbonne Université est la construction de la Faculté des Sciences. Tout est à inventer : une vision partagée, des objectifs communs, un fonctionnement harmonisé, des relations équilibrées avec les instances de la future Université. La Faculté doit mettre en place ses propres services centraux pour une gestion efficace et démocratique avec des circuits de décision courts et transparents.

Des relations transversales avec les Facultés des Lettres et de Médecine permettront de confronter les pratiques, d'initier et de développer des coopérations.

Une méthode : proposer, écouter, discuter et converger en s'appuyant sur les personnels et les étudiants.

Le Conseil de Faculté est le lieu où se décide la politique en matière de formation et de recherche, où se vote le budget et où se décide le fonctionnement de la faculté. Pour l'aider dans sa réflexion, des Conseils Stratégiques Formation et Recherche, dont la composition sera élaborée par le Conseil de la Faculté en liaison avec les composantes, seront créés.

Pour réussir ce changement majeur, la Faculté des Sciences doit se bâtir en intégrant l'ensemble de ses communautés et en s'appuyant sur les composantes qui joueront pleinement leur rôle. C'est pourquoi l'équipe de direction de la faculté, doyen et vices-doyens seront représentatifs de l'ensemble des communautés et sensibilités.

Pour la recherche

1. La politique scientifique de la Faculté doit se nourrir des réflexions menées par les laboratoires et les UFR. Le Conseil Stratégique de la Recherche, dont nous proposerons la création, aura pour mission de proposer la vision scientifique en agrégeant ces contributions, en identifiant les synergies entre les disciplines, en proposant des priorités à soutenir avec des moyens humains et financiers dédiés.
2. Un équilibre juste devra être trouvé entre financement récurrent et financement par projet. Des modèles solidaires devront garantir à toutes les chercheuses et tous les chercheurs de travailler dans des conditions de financement satisfaisantes qui les rendent moins tributaires des résultats parfois aléatoires aux appels à projet auxquels ils répondent.
3. Quelle que soit l'organisation, il est essentiel que les services fournis aujourd'hui par la DGRTT de l'UPMC, en particulier l'aide apportée aux projets et à leur gestion, demeure au plus près de la Faculté incluant même une certaine décentralisation dans les grosses unités (antennes).
4. Les plates-formes technologiques de haut niveau jouent un rôle toujours plus important. Leur développement sera un objectif prioritaire et leur mode de financement devra donner satisfaction aux usagers tout en assurant leur pérennité.

5. La Faculté devra veiller à ce que les enseignants-chercheurs affectés à des laboratoires extérieurs à la Faculté ne soient pas lésés en termes d'évolution de carrière.
6. La Faculté s'inscrira pleinement dans une politique d'open data, a fortiori si cette politique est menée au niveau de Sorbonne Université.

Pour la formation

7. Le Conseil Stratégique Formation, dont nous proposons la création, aura pour mission de proposer une politique de formation cohérentes et ambitieuse, au cœur de laquelle sera placée la réussite des étudiants. Cette politique sera élaborée en concertation avec les Conseils des enseignements des composantes et les départements de formation, sans oublier le DCI. Un des enjeux sera de répartir les moyens de manière solidaire et juste, et pour cela, de s'appuyer sur une évaluation transparente et partagée des coûts par étudiant.
8. La Faculté soutiendra les innovations pédagogiques qui devront passer par une phase d'expérimentation avec une évaluation des moyens humains et financiers appropriés.
9. Les lieux où les enseignants pourront partager leurs pratiques seront multipliés, à l'image du *teaching lab* récemment créé dans l'Atrium.
10. Les liens entre la Faculté et le monde de l'entreprise devront être intensifiés en ce qui concerne les formations avec un effort accru sur l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation).
11. L'application de la réforme à l'entrée à l'Université devra concilier le souci légitime d'attendus cohérents avec nos cursus et le souci de préserver l'accès de notre Faculté à tous les publics.
12. Il sera proposé aux composantes d'inclure le temps de service dans les dialogues stratégiques, i.e. se mettre d'accord à l'avance sur le nombre d'heures qui seront allouées à la composante pour les formations qui relèvent strictement de son périmètre. Ceci pourra permettre aux équipes pédagogiques qui le souhaitent de réfléchir à une façon de compter la charge d'enseignement qui soit plus respectueuse du travail réel que le strict décompte présentiel actuel.

Pour la politique RH et le pilotage

13. Pour favoriser les circuits courts de décision, il sera proposé aux composantes de mener une partie de la politique RH en termes de recrutement des contractuels, du suivi de la formation des personnels ou d'attribution d'une partie des ISP par exemple. Ces composantes devront disposer des moyens et des compétences associées.
14. Il faut mettre en place une culture du « savoir travailler ensemble » pour l'ensemble des personnels, avec une attention particulière sur l'accompagnement des cadres, qu'ils soient enseignants-chercheurs (direction de composante, de laboratoire, etc.) ou BIATSS (direction de services administratifs, etc.). La faculté sera partie prenante de l'accompagnement des carrières, restera garante de la mobilité et sera en charge des arbitrages.

15. A l'instar de la nouvelle université, il faut doter la Faculté d'une Direction de l'Evaluation et de l'Aide au Pilotage (DEAP) ou équivalent, indispensable à la production d'indicateurs fiables construits en concertation avec les acteurs de terrain et sur lesquels se baseront les Contrats d'Objectifs et de Moyens.
16. La question du télétravail est une opportunité pour nombre de personnels. Elle devra être abordée sans tabou ni démagogie, avec un objectif de développer le recours à ce dispositif.
17. La Faculté s'intégrera pleinement dans le projet de transformation numérique de Sorbonne Université. A minima, elle entreprendra un travail de fond pour la modernisation de ses systèmes d'informations.

Pour la vie étudiante

18. La Faculté sera dotée d'un poste de vice-doyen étudiant.
19. La Faculté favorisera l'entreprenariat étudiant via, notamment, le statut national d'étudiant-entrepreneur.
20. Les associations étudiantes reconnues par le Conseil de la Faculté devront pouvoir disposer de locaux en tenant compte des contraintes immobilières d'un campus situé au cœur du Quartier Latin et sous réserve d'un respect strict des règles d'hygiène et de sécurité.
21. Les étudiants de la Faculté des Sciences seront étroitement associés au projet de transformation numérique de Sorbonne Université et, a minima, du campus Jussieu.

Pour la vie du campus Pierre et Marie Curie

Le campus Jussieu, rebaptisé Campus Pierre et Marie Curie, est un joyau au cœur de Paris. La Faculté des Sciences doit s'en servir à plein et favoriser son appropriation par les personnels et les étudiants.

22. La rénovation de la barre Cassan doit être la priorité de la politique immobilière de la Faculté.
23. Bien que constituant une ressource qu'il ne faudra pas négliger, la location de locaux du campus sera limitée à un usage non invasif et calme. L'usage des locaux sera par ailleurs gratuit pour les services, les formations et les laboratoires.

Paris le 29 novembre 2017
Jean-Marie Chesneaux

